

Image not found or type unknown



Contravention de grande voirie

Par **maracuja**, le **09/03/2012** à **17:21**

Je viens d'être notifié d'un PV de contravention de grande voirie, selon l'article L774-2.
Or cette notification arrive plus de 7 semaines après la rédaction du PV de contravention.

L'article dit que le préfet a 10 jours pour notifier.

Puis-je utiliser ce point pour contester ? je n'ai que 15 jours pour répondre...

Merci de vos commentaires